

Procès-verbal du conseil d'école

Mardi 16 octobre 2018

MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE PRESENTS

Municipalité : M. Griolet (Maire) – Mme Sanchez
(Adjointe- chargée des affaires scolaires)

Représentants des parents titulaires : Mme GILLIBERT
Christina, Mme COMIN Karine, Mme MOUNIER Céline,
Mme HERBIN Aurélie, Mme ROBQUIN Aurore

Représentants des parents suppléants : Mme POITEVIN
Sabrina, Mme MENADIER Virginie, Mme QUEROU Anne-
Cécile.

Enseignants : M. Chataigner, Mme Michel, Mme
Kebbache, Mme Loubes, M. Sausseau et Mme Tavanae

DDEN : Mme Audin-Combeau

MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE EXCUSES

Inspecteur de l'Education Nationale : M. Rougier

Représentant des parents : Mme SENDELIN Marie, M.
VIAUD Morgan

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Kebbache

Tour de table de présentation

- 1. Après adoption du procès-verbal du Conseil d'Ecole du 12 juin 2018, la séance suit l'ordre du jour.**

Procès-verbal adopté

2. Installation du nouveau conseil d'école.

- Accueil des nouveaux parents élus pour l'année scolaire.

- 5 élus titulaires : Mme GILLIBERT Christina, Mme COMIN Karine, Mme MOUNIER Céline, Mme HERBIN Aurélie, Mme ROBQUIN Aurore

- 5 élus suppléants : Mme POITEVIN Sabrina, Mme SENDELIN Marie, Mme MENADIER Virginie, Mme QUEROU Anne-Cécile, M. VIAUD Morgan

Les suppléants des représentants des parents d'élèves sont invités à assister aux séances du conseil d'école mais n'ont pas le droit de vote (sauf s'ils remplacent un titulaire absent).

- Bilan des élections des représentants de parents d'élèves

Nombre d'inscrits : 181 Nombre de votants : 71 Taux de participation : 39.23%

Votes blancs ou nuls : 1

- Point sur le fonctionnement du conseil d'école :

- Le conseil d'école est constitué pour l'année scolaire et se réunit au moins une fois par trimestre : les prochaines dates sont **le mardi 12 février 2019 et le mardi 18 juin 2019.**
- Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école : donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Le conseil d'école adopte le projet d'école, reçoit plusieurs types d'informations d'ordre pédagogique et vote le règlement intérieur de l'école.
- A l'issue de la réunion, un compte rendu est rédigé et sera affiché dans l'école (devant les classes de maternelle puis sur les fenêtres du bureau de direction). Il sera aussi mis en ligne sur le site internet de l'école : <http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette> et envoyé par mail aux membres du conseil d'école.

3. Bilan de rentrée : présentation de l'équipe, point sur les effectifs.

TOTAL à ce jour : **119 élèves** (2 de plus que l'année dernière) et 92 familles

Classe de PS/MS	Mme MICHEL (enseignante), Delphine HORSEAU et Aurore PINEAU (aides maternelles) ainsi que Marie-José BROCHON de 11h15 à 12h.	25 élèves
Classe de MS/GS	Mme LOUBES (enseignante) et Nadine GYDE (aide maternelle)	25 élèves
Classe de CP/CE1	Mme KEBBACHE : enseignante Lola (Auxiliaire de Vie Scolaire à mi-temps pour 1 élève)	20 élèves
Classe de CE1/CE2	Mme TAVANAE: enseignante (le lundi et le mardi) M. SAUSSEAU : enseignant (le jeudi et le vendredi) Delphine (AVS – Auxiliaire de Vie Scolaire pour 2 élèves)	21 élèves
Classe de CM1/CM2	M. CHATAIGNER : enseignant Lola (AVS à mi-temps pour 1 élève)	28 élèves
Restaurant scolaire, entretien de l'école et garderie	Viviane PALLUAS Marie-José BROCHON	

Nous avons accueilli Lucas Callaud qui effectuera un service civique dans l'école d'octobre à juillet 2019. Le rôle de cette personne est de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes. Il sera présent sur le temps scolaire mais aussi au loto et à la fête de l'école.

4. Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur a été relu. Il a été ensuite voté à l'unanimité et il sera transmis aux familles.

La Charte de la laïcité à l'École, dont le texte est annexé au règlement intérieur, a été élaborée par le Ministère de l'Education Nationale à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École ainsi que des autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs.

Le règlement intérieur et cette Charte devront être signés par les parents et le coupon devra être retourné à l'école.

5. Vie des classes

• **Projet d'école**

Il a été présenté en détail lors du dernier conseil d'école (voir procès-verbal du 12 juin 2018). Plusieurs actions seront mises en place afin de développer certains objectifs. Un bilan de cette première année de mise en place sera dressé en juin 2019.

• **Communication avec les familles :**

Durant le mois de septembre, chaque enseignant a organisé une réunion de rentrée afin d'informer les familles sur le fonctionnement de chaque classe.

La communication entre l'école et les familles se fait par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les familles doivent le consulter régulièrement. De plus, chaque enseignant est disponible pour recevoir les parents sur rendez-vous.

En élémentaire, une rencontre sera proposée avec chaque famille courant novembre. Puis deux LSU (livret scolaire unique) seront transmis aux familles fin janvier et fin juin.

- **Evaluation nationale en CP/CE1** : Tous les élèves de CP et de CE1 de France ont passé les mêmes évaluations au même moment. Les enseignants ont saisi les résultats en ligne et l'analyse est en cours. Toutes les familles de CP et CE1 seront reçues individuellement afin que les enseignants présentent les résultats et les remédiations qui seront proposées. Ces évaluations ont été mises en place pour aider les enseignants à adapter les apprentissages.
- **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** : c'est un temps d'une heure le lundi de 16h15 à 17h15 qui est assuré par les enseignants (gratuitement) pour un petit groupe d'élèves. Ce temps peut être consacré à :
 - une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
 - un accompagnement du travail personnel,
 - des activités prévues dans le projet d'école.

Un formulaire d'autorisation est remis aux familles qui peuvent refuser cette aide.

Une circulaire du ministère de l'Education Nationale a précisé que l'accent devait être mis sur la langue française et la lecture.

Pour la première période, tous les élèves de GS ont été pris en charge par leur enseignante. L'objectif était d'apprendre à être autonome dans son travail.

En élémentaire, une rencontre « aide aux devoirs et à la lecture » a été proposée à toutes les familles. Ce temps d'échange a été très apprécié des parents et fut constructif.

- **Communication non violente** : depuis la maternelle les élèves de l'école sont formés au message clair. C'est une manière de régler un conflit sans violence et en exprimant ses émotions.
- **Conseil de classe et conseil de délégués** : chaque classe organise un conseil afin d'échanger sur les problèmes, les propositions ou les remarques de la classe. Ensuite, si des questions concernent toute l'école, elles sont abordées en conseil de délégués.
- **Ateliers d'école** : cette année encore, nous allons mettre en classe des ateliers d'école. L'objectif de ces ateliers est de réunir tous les élèves de l'école dans un projet commun. Ils auront lieu le vendredi matin avant chaque vacance. Il y en aura donc 5. Les ateliers de la première période sont sur le thème du jeu traditionnel (jeux géants en bois, jeux de cours, jeux sportifs, parachute coopératif...). Pour l'organisation de ces ateliers nous proposons aux parents qui le peuvent de venir tenir un atelier. C'est l'occasion d'inclure les familles dans les projets de notre école.
- **Commémoration du 11 novembre** : cette année étant particulière (centenaire) nous aimerions qu'un groupe important d'enfants soit présent à cet évènement. Nous envisageons une chorale pour chanter la Marseillaise et la lecture des noms inscrits sur le monument.
- **Le loto de l'école** : le vendredi 23 novembre 2018 (nous aurons besoin de l'aide de tous les parents)
- **La fête de l'école** (stands de jeux) : vendredi 28 juin 2019.

- **Site internet d'école** : <http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette>

Ce site contient : évènements de la vie de l'école, les menus, des informations administratives, les comptes rendus de conseil d'école, le règlement intérieur, des articles de chaque classe.

- **Les récréations :**

Le matin → 10h15/10h30 (élémentaire) et 10h30/11h (maternelle)

L'après-midi → 14h45/15h (élémentaire) et 15h/15h30 (maternelle)

- **Présentation du registre de sécurité :**

- Ce registre de sécurité comprend 3 parties : l'incendie, les risques majeurs et le plan Vigipirate.

- Tous les contrôles de sécurité effectués par la mairie sont recensés dans ce registre : contrôle de l'aire de jeux, installation électrique, gaz, extincteurs, chaudière fioul. Il contient aussi un annuaire d'urgence, un plan de masse de l'école où sont indiqués les salles, les sorties et les organes de coupure (électricité, gaz...) ainsi que les consignes et la répartition des rôles de chaque adulte en cas d'incident.

- **Incendie** : Un premier exercice incendie a été effectué le 14 septembre (évacuation en 1 min 25 pour les classes d'élémentaire et 3 min 50 pour les PS/MS qui doivent faire le tour du bâtiment par le jardin). Tout le monde était prévenu. L'évacuation s'est très bien déroulée et rapidement. Nous en ferons 1 autre dans l'année. L'école a été équipée d'un système d'alarme incendie.

Le passage d'une commission de sécurité incendie n'est pas obligatoire étant donné la configuration du bâtiment de l'école (5^{ème} catégorie) – toutefois, le passage de la dernière commission de sécurité incendie date de 1994. Mme la Directrice redemande à M. le Maire le passage de cette commission incendie.

- **Risques majeurs** : le PPMS (Plan de Protection et de Mise en Sureté) est rédigé pour prévenir les risques majeurs recensés pour la commune de Chaillevette c'est-à-dire : les séismes ou mouvements de terrain, les feux de forêt, les tempêtes, le transport de matières dangereuses ainsi que les inondations. Si un de ces évènements se produit, une cellule de crise sera mise en place au sein de l'école avec des salles de mise en sûreté pour les élèves qui seront confinés dans l'école. **Les parents ne devront pas venir chercher leurs enfants à l'école.**

Un exercice aura lieu en janvier. Au préalable, diverses activités seront mises en place pour préparer les élèves.

- **Attentat-Intrusion** : un plan de mise en sûreté en cas d'intrusion dans l'école a été mis en place et les élèves de l'école vont effectuer deux exercices en novembre et mai. Les enseignants vont présenter l'exercice aux élèves sous forme de jeu où il faut se cacher en silence pour ne pas se faire repérer par Mme Tavanae et le policier municipal. A aucun moment les mots « attentats, intrusion ou terrorisme » ne seront utilisés. Un premier exercice nous entrainera au confinement et le deuxième à l'évacuation. Les deux scénarii doivent être préparés.

• **Vie des classes :**

Classe de PS-MS : Mme MICHEL

25 élèves (19 PS/6 MS). Classe très tonique, beaucoup de dynamisme qui est compliqué à canaliser. Certains élèves ont des difficultés à gérer leurs frustrations. Après la rentrée de novembre, un travail sur le langage (lexique/compréhension) et le graphisme sera mis en place avec Mme Loubes pour les élèves de MS.

En janvier, un artiste se déplacera à l'école pour présenter le spectacle « Comptine et popottes » et pour proposer un atelier à chaque classe de maternelle.

En commun avec la classe de Mme Loubes, les élèves de MS participent à un conseil de classe. Puis certains assistent au conseil de délégués et ils doivent rapporter ce qui a été dit aux autres enfants de la classe.

Classe de MS-GS : Mme LOUBES

Avec cette classe, il semble important de prendre le temps et de bien poser les choses. Ainsi, chaque élève saura quelle attitude avoir en classe. Un travail sur la concentration et la mémorisation sera mis en place en parallèle d'un travail sur le cerveau et son fonctionnement.

Projet Ulysse : c'est une marionnette qui va faire le tour du monde.

Classe de CE1-CE2 : Mme TAVANAE et M. SAUSSEAU

- 21 élèves : 12 CE2 et 9 CE1. Effectif réduit qui est nécessaire avec ces élèves. Cette classe est dynamique mais grâce à une rigueur constante, une ambiance de travail a pu être mise en place.

- Les 2 groupes de CE1 font la même chose car Mme Kebbache, M. Sausseau et Mme Tavanae travaillent en étroite collaboration.

- Exposition d'Alben début octobre à Saint Palais sur Mer. Merci à la CARA pour cette magnifique exposition et l'intervention très intéressante de ses agents.

- 2 spectacles de théâtre en novembre : La princesse aux petits pois (Salle des fêtes d'Arvert – merci à la mairie d'Arvert qui finance ce spectacle et qui nous accueille gracieusement) et la nuit électrique au Crea à Saint Georges de Didonne + un atelier avec l'artiste le lendemain du spectacle.

- Voyage autour du monde : projet interdisciplinaire qui passionne les élèves.

- Participation au projet Tom et Lily en anglais qui mêle langue vivante, découverte culturelle et utilisation de l'outil informatique (boîte mail de classe, forum, jeux en ligne).

- Activités nautiques proposées par la CARA : au printemps, les élèves de CE2 vont participer à 2 journées de Kayak à Mornac sur Seudre et les 2 journées de Surf et Body-board à Royan.

- Natation scolaire pour les élèves de CP, CE1 et CM2 : 10 séances en avril/mai le jeudi après-midi.

Classe de CP-CE1 : Mme KEBBACHE

C'est une classe de 20 élèves 10 CP / 10 CE1. Cette classe est très agréable, les élèves écoutent bien et ils ont envie de travailler.

Les projets sont les mêmes que la classe de CE1/CE2 car les deux classes travaillent ensemble.

Classe de CM1-CM2 : M. CHATAIGNER

28 élèves (8 CM2/20CM1)

- Exposition d'Alben fin septembre à Saint Palais sur Mer.

- Un spectacle de théâtre en novembre : La princesse aux petits pois.
- Un projet musique avec le professeur de musique du collège de La Tremblade.
- Cycle nautique qui a eu lieu en octobre avec une très bonne météo sur les 4 journées.
- d'autres projets à venir...

6. Présentation des activités périscolaires (garderie, restauration scolaire, CLAS)

• Garderie :

Les horaires de garderie sont : le matin 7h45 - 8h35 et l'après-midi 16h15 - 18h30.

• Restauration scolaire :

Il y a un seul service à la salle des fêtes (le temps des travaux) à 12h10.

Remarque des parents d'élèves : il y a trop de féculent à la cantine.

Mme Sanchez en prend note et fera remonter l'information.

Remarque des parents d'élèves : les enfants ont apprécié les menus de la semaine du goût.

M. le Maire précise que les élèves pourront manger à la cantine à la rentrée des vacances. Tous les parents de l'école seront invités à visiter la nouvelle cantine un soir à la rentrée. (Date à définir)

• CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Cette année, 11 élèves bénéficient de cette aide aux devoirs effectuée par des bénévoles, les lundis et jeudis de 16h30 à 18h depuis lundi 2 octobre. Un grand merci aux bénévoles qui permettent cette action.

Appel aux bénévoles : 1 à 2 fois par semaine (environ 1 heure). Prendre contact avec la mairie.

7. Achats effectués et bilan financier : budget mairie et coopérative scolaire

• Budget mairie

Le budget alloué à l'école est de 69€ par élève pour une année civile. Ce budget comprend : les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et les manuels, l'achat de séries de livres. A ce jour, il reste 698 € jusqu'en décembre 2018. Une partie de cet argent sera utilisé pour acheter des tapis de gymnastique.

En plus de ce budget alloué à l'école, la mairie prend en charge : la natation scolaire pour les élèves de CP, CE1 et CM2 (transport + entrées), la maintenance du photocopieur et le coût des photocopies, le réassort pour la trousse à pharmacie, la maintenance du matériel informatique, la connexion internet, le téléphone et les frais postaux.

• Coopérative scolaire

Les comptes de l'année 2017/2018 ont été contrôlés par Mme Querou et Mme Mounier. Rien n'a été signalé. Le solde en début d'année scolaire était de : 3 730.61 €.

La cotisation annuelle des familles était libre (1572 € ont été récoltés grâce à la participation de 69 familles sur 92). Ces cotisations seront utilisées durant l'année scolaire 2018/2019. Le détail sera donné aux différents conseils d'école.

8. Les travaux dans l'école

Suivi des demandes effectuées en juin 2018 :

- La peinture de la classe de M. Chataigner avait été demandée et la mairie a fait faire la peinture de 2 classes (+ celle de Mme Tavanae et M. Sausseau).

L'équipe enseignante est très reconnaissante et remercie M. le Maire, Mme Sanchez ainsi que toute l'équipe municipale pour les choix effectués, l'école est une vraie priorité. Des moyens importants sont déployés pour entretenir et améliorer l'école.

9. Questions diverses

Question des parents d'élèves : *Plusieurs parents ont fait part de tensions naissantes entre enfants ayant pour origine les objets personnels rapportés à l'école. (Cela peut créer des jalousies, des isolements, exclusions, chantage, possibilité de vols...)*

- *Quelle est la position officielle de l'école de Chaillevette ?*

Les enseignants d'élémentaire autorisent les jouets de la maison dans la mesure où il n'y a pas de problème. A ce jour, aucun élève n'est venu signaler un problème. Les enseignants vont rester vigilants. Toutefois, d'autres jeux sont à la disposition des enfants : un tableau avec des craies, des ballons, des panneaux de basket, des cordes à sauter de différentes tailles, des craies de sol, des échasses, des billes, un bac à sable avec des seaux et des pelles.

- *Est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité d'aménager la cour de l'école. En créant une marelle, jeux de l'oie, jeux au sol ?*

Suite aux travaux de la cantine, la cour de l'école devrait être refaite. Il faut donc prévoir dans le budget une partie « aménagement de la cour ».

Un parent demande si le trottoir autour de la mairie pourra être enlevé.

Remarque de Mme Tavanae : l'équipe enseignante aimerait renouveler le projet cirque pour l'année 2019/2020. Est-ce que la mairie serait d'accord pour accueillir ce projet ?

M. le Maire précise que cela ne devrait pas poser de problème.

Le devis est en cours mais nous savons que nous aurons besoin d'une aide financière supplémentaire.

Remarque de M. le Maire :

- l'ancien local de foot a été mis à disposition de l'association des parents d'élèves pour préparer leurs manifestations et ranger leur matériel.

- la mairie dispose de 2 jeux en bois, qu'elle veut bien prêter à l'école pour les ateliers de vendredi 19 octobre.

- une table d'orientation a été installée sur la commune de Chaillevette (à Beauregard).

Clôture de la séance à 19h25

Présidente du conseil d'école
Mme TAVANAE

Secrétaire du conseil d'école
Mme KEBBACHE